

Séance du mardi 08 avril 2025

Membres en exercice
: 15

Date de la convocation: 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.

Présents : 13

Votants: 14

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alda PENELA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Alexandre PACHOUTINSKY

Excusés: Sylvain RIVIER

Absents:

Objet: Demande de subvention FEADER pour la chapelle - DE_2025_987

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux leur volonté de valoriser le patrimoine communal. Une opération d'investissement est fléchée sur la chapelle romane, d'une part pour embellir le bâtiment, d'autre part pour y créer un parc en lieu et place du cimetière. Cet espace pourra être aménagé après les reprises administratives des concessions funéraires, dont la procédure doit s'achever fin septembre 2025.

La chapelle Saint-Michel est un réel atout pour la commune. La programmation culturelle qui est organisée par la municipalité et sa mise à disposition en faveur des artistes est très appréciée et permet de faire vivre le lieu. Visant tout public, tant local que de passage, idéalement située, non loin du port et à proximité de nombreux itinéraires de mobilité douce, sa mise en valeur est très importante. La création du parc permettra de développer son attractivité et d'augmenter les possibilités d'animations (expositions en plein air, vernissages, ...). Les avantages sont multiples : offre culturelle diversifiée, mémoire locale mise en lumière, augmentation de la fréquentation et retombées indirectes grâce aux visiteurs qui passent plus de temps dans le village et peuvent profiter des commerces.

La valorisation du patrimoine est l'une des actions définies dans la stratégie du GAL Corbières, Salanque, Fenouillèdes, Minervois notamment sa fiche-action 1 : "consolider la notoriété du territoire en s'appuyant sur ses atouts et ses spécificités".

Les travaux envisagés sur le bâtiment et le mur d'enceinte sont éligibles aux objectifs opérationnels : "réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements".

Il s'agit des travaux suivants :

- Réalisation de vitraux par un artisan maître verrier,

- Création d'une porte de style,

- Reprise du toit

- Reprise du mur d'enceinte partiellement éboulé.

AGEDI Dépot Sous-Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/04/2025 011-211101720-20250408-DE_2025_987-DE

La commune de Homps peut prétendre au fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) via le GAL Corbières, Salanque, Fenouillèdes, Minervois. Sur l'action ciblée, le plafond d'aide est de 16000€.

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Dépense	Montant HT	Montant TTC
Reprise du toit	14 495.83 €	17 395.00 €
Création porte	4 800.00 €	5 760.00 €
Reprise du mur d'enceinte	8 265.00 €	9 918.00 €
Création vitraux	2 517.38 €	2 517.38 €
TOTAL	30 078.21 €	35 590.38 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financier	%	Montant
FEADER (plafond)	53.1947 %	16 000 €
Autofinancement MOP	46.8053 %	14 078.21 €
TOTAL		30 078.21 € HT

Ayant ouï l'exposé, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dépenses de la demande de subvention pour un montant de 30 078.21 € HT,
- **DIT** que les crédits seront ouverts à l'exercice 2025 au budget de la commune,
- **SOLLICITE** de l'Europe, via le GAL Corbières, Salanque, Fenouillèdes, Minervois, une subvention d'un montant de 16 000 € ,
- **AUTORISE** Madame le maire à solliciter les meilleurs financements selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus et à signer tous les documents nécessaire à cette opération.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, **Béatrice BORT**



AGEDI Dépôt Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/04/2025 011-211101720-20250408-DE_2025_987-DE